Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DF_26_07_06-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 juillet de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Gildas HÉMERY, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA

Excusé : Jean-Loup THIVET

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

**DELIBÉRATION N° DF-26-07-06**

**OBJET : Fêtes maritimes 2026 – Demande de subvention exceptionnelle – Financement d'un ancrage pour les fêtes maritimes**

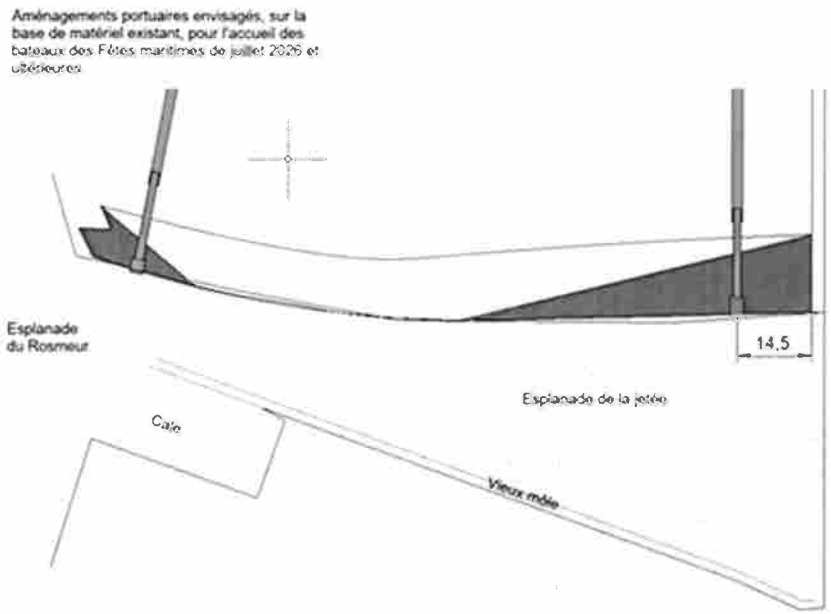
**Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU**

Par courrier électronique en date du 21 mai 2026, M. David YHUEL, représentant de l'association des Fêtes maritimes de Douarnenez, a sollicité le soutien financier de Douarnenez communauté dans le cadre de l'organisation de l'édition 2026 des Fêtes maritimes.

Afin de renforcer les conditions de sécurité d'amarrage des navires lors des Fêtes maritimes et plus largement lors des manifestations nautiques organisées sur le territoire, il est envisagé, en concertation avec les élus communautaires et le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, la réalisation d'un nouvel ancrage, selon des caractéristiques similaires à celles de l'équipement mis en place en 2024.

Cet aménagement permettra l'installation d'un ponton le long de la digue du Rosmeur et facilitera l'accueil des bateaux dans des conditions optimales de sécurité.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DF_26_07_06-DE




**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 juin 2026,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **ATTRIBUER** à l'association des Fêtes maritimes de Douarnenez une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 €, destinée au financement de l'installation d'un ponton au Rosmeur.

**Fait et délibéré le 9 juillet 2026.**

**La Présidente,**
**Jocelyne POITEVIN**

**Le secrétaire,**
**Françoise LAOUÉNAN – LE LEC**